



Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 / +251 11 518 25 58/
Ext 2558

Website: www.au.int

DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Communiqué de presse N°068/2017

L'UA salue le résultat prononcé dans l'affaire en appel de Hissene Habre par les Chambres Extraordinaires Africaines

Addis Abéba, Ethiopie – 28 Avril 2017: Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), S.E. Moussa Faki Mahamat, se félicite de résultat du cas d'appel de l'ancien Président Tchadien, Hissène Habré, déposé auprès des Chambres extraordinaires africaines (CEA), à Dakar, au Sénégal. Le jugement définitif a confirmé la peine d'emprisonnement à perpétuité prononcée sur Hissène Habré, suite au jugement initial prononcé le 30 mai 2016.

Accueillant favorablement le résultat de l'affaire en appel, Moussa Faki Mahamat a déclaré que le jugement appuie fortement le combat déterminé de l'UA contre l'impunité et les violations des droits de l'homme dans tout le continent, tout en favorisant la responsabilité. Le Président se félicite en outre du nouveau calcul équitable de l'indemnisation de toutes les victimes des crimes de Hissène Habré.

Le procès de l'ancien Président Hissène Habré a débuté le 20 juillet 2015, à la suite d'une décision en 2006 des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA, de créer un Comité d'éminents juristes africains qui a recommandé que la CEA juge le cas avec l'aide du Sénégal.

Il est sans précédent qu'un ancien Chef d'État soit jugé par une cour africaine. L'établissement et le fonctionnement de la CEA, en tant que mécanisme de l'UA, soutient le principe de l'UA de solutions africaines aux problèmes africains.

La CEA est un mécanisme spécial mis en place par l'UA et la République du Sénégal pour juger les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Tchad sous la direction de Hissène Habré de 1982 à 1990.

L'UA continuera de s'engager auprès des divers acteurs pour la création d'un fonds d'affectation spéciale pour exécuter la décision du jugement en appel et la décision de la Conférence de l'Union sur le Fonds d'affectation spéciale.

Le Président réitère la gratitude de l'UA au Président Macky Sall, au gouvernement et au peuple de la République du Sénégal pour avoir accueilli ce procès sans précédent au nom de l'Afrique. Il félicite également toutes les parties prenantes qui ont aidé d'une manière ou d'une autre dans la mise en œuvre de cette décision du Sommet.

Pour toute information, veuillez contacter: Direction de l'Information et de la Communication | Commission de l'Union Africaine | E-mail: DIC@african-union.org | Site Internet: www.au.int | Addis-Abeba | Ethiopie

Suivez-nous sur:

Facebook: <https://www.facebook.com/AfricanUnionCommission>

Twitter: https://twitter.com/_AfricanUnion

YouTube: <https://www.youtube.com/AUCommission>